

**DOCUMENT III**

**LE PLAN D'ACTION**



## **TABLE DES MATIÈRES**

	Page
1.0 Les milieux urbains.....	5
2.0 Les milieux agricoles .....	7
3.0 Les milieux forestiers.....	9
4.0 Les milieux maritimes.....	10
5.0 Les milieux touristiques, récréatifs et les territoires d'intérêt.....	12
6.0 La conservation et l'exploitation rationnelle des ressources, la protection de l'environnement et la détermination des secteurs de contraintes .....	14
7.0 Les infrastructures et les équipements importants .....	16

L'article 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* précise qu'un schéma d'aménagement doit être accompagné d'un plan d'action. Ce plan doit favoriser la mise en oeuvre du schéma. Ce document propose différentes mesures visant à réaliser certains moyens de mise en oeuvre identifiés dans le schéma d'aménagement.

## **1.0 LES MILIEUX URBAINS**

### **Élément 1.1**

Intervention :	L'amélioration des connaissances sur les commerces et les services implantés sur le territoire de la MRC afin de connaître leur localisation (centre-ville, pôle régional, noyau villageois), d'évaluer dans quelle mesure l'offre répond à la demande et d'analyser les déplacements des activités commerciales dans certains milieux
Objectifs visés au schéma :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser la concentration des services et des équipements institutionnels, communautaires et commerciaux à caractère régional dans le pôle régional soit sur le territoire de la ville de Matane</li><li>- Favoriser l'implantation d'équipements, de services et de commerces de nature locale ou sous-régionale dans les noyaux villageois</li><li>- Revitaliser au besoin certains secteurs en y favorisant une diversification des fonctions urbaines</li></ul>
Étape :	Réalisation d'une étude sur les commerces et les services
Intervenants :	<ul style="list-style-type: none"><li>- MRC</li><li>- Municipalités locales</li><li>- Organismes à vocation économique</li></ul>
Coordination :	Conseil de la MRC
Coûts :	Liés aux ressources humaines
Échéancier :	2003

### **Élément 1.2**

Intervention :	La modification d'un secteur d'une zone d'aménagement en réserve en zone d'aménagement prioritaire (sans augmentation de la superficie de la zone prioritaire) (en fonction des besoins et des demandes s'il y a lieu)
Objectif visé au schéma :	- Ajuster les phases et les priorités afin de faire correspondre le développement de la municipalité aux nouvelles réalités et ce au cours de la durée de vie du schéma d'aménagement révisé. L'objectif n'étant pas d'ajouter des secteurs à développer mais plutôt de procéder à des échanges de territoires afin de s'adapter à une nouvelle situation
Étape :	Analyse de la situation à l'égard de l'ajustement demandé concernant la modification d'un secteur d'une zone d'aménagement en réserve en zone d'aménagement prioritaire : analyse de la problématique à l'origine de la demande, du respect des critères établis au schéma, des secteurs et des superficies visés, faire le point sur l'évolution récente du développement (permis de construction, évolution du nombre de ménages, terrains disponibles à la construction, etc.), etc.
Intervenants :	- MRC - Municipalités concernées - Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
Coordination :	Service d'aménagement du territoire
Coûts :	Liés aux ressources humaines
Échéancier :	En fonction des demandes

## 2.0 LES MILIEUX AGRICOLES

### Élément 2.1

Intervention :	La validation de la cartographie des secteurs agricoles dynamiques, agroforestiers et déstructurés à l'intérieur de l'affectation agricole (au rythme de la révision des plans et des règlements d'urbanisme des municipalités locales)
Objectifs visés au schéma :	<u>Secteurs agricoles dynamiques</u> : Assurer une protection accrue des secteurs agricoles dynamiques  <u>Secteurs agroforestiers</u> : Favoriser le développement d'activités autres qu'agricoles dans les secteurs agroforestiers en tenant compte des potentiels du territoire  <u>Secteurs agricoles déstructurés</u> : Circonscrire leur extension spatiale pour freiner l'étalement et empêcher de nouveaux débordements dans le milieu agricole
Étape :	Validation de la cartographie de la zone agricole à l'étape de la révision des plans et des règlements d'urbanisme des municipalités
Intervenants :	<ul style="list-style-type: none"><li>- MRC</li><li>- Municipalités locales concernées par l'affectation agricole</li><li>- Comité consultatif agricole</li></ul>
Coordination :	Service d'aménagement du territoire
Coûts :	Liés aux ressources humaines
Échéancier :	En fonction du rythme de la révision des plans et des règlements d'urbanisme

## **Élément 2.2**

Intervention :	La sensibilisation des conseils municipaux et des comités consultatifs d'urbanisme à la protection des paysages dans les milieux agricoles (au rythme de la révision des plans et des règlements d'urbanisme des municipalités locales)
Objectif visé au schéma :	Favoriser le maintien d'une qualité de paysages propice au tourisme
Étape :	Identifier des moyens permettant de favoriser une meilleure protection des paysages dans les milieux agricoles
Intervenants :	<ul style="list-style-type: none"><li>- MRC</li><li>- Municipalités locales concernées par l'affectation agricole</li><li>- Comité consultatif agricole</li><li>- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec</li></ul>
Coordination :	Service d'aménagement du territoire
Coûts :	Liés aux ressources humaines
Échéancier :	En fonction du rythme de la révision des plans et des règlements d'urbanisme



### **3.0 LES MILIEUX FORESTIERS**

#### **Élément 3.1**

Intervention :	La gestion des terres publiques intramunicipales et la réalisation d'un plan d'aménagement intégré de ces terres à la suite de la signature d'une convention de gestion avec le ministère des Ressources naturelles
Objectifs visés au schéma :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser une cohabitation harmonieuse des activités à l'intérieur des milieux forestiers</li><li>- Assurer la pérennité et le respect des possibilités de rendement de l'ensemble des ressources des milieux forestiers</li><li>- Favoriser le développement d'une bonne connaissance du territoire forestier (ressources, potentiels)</li></ul>
Étape :	Gestion des activités sur les terres publiques intramunicipales déléguées
Intervenants :	<ul style="list-style-type: none"><li>- MRC</li><li>- Municipalités locales concernées par les terres publiques intramunicipales</li><li>- Ministère des Ressources naturelles du Québec</li><li>- Association des chasseurs et des pêcheurs de Matane</li><li>- Industriels</li><li>- SER des Monts</li><li>- Organismes à vocation économique</li></ul>
Coordination :	Comité multiresource constitué par la MRC et qui doit faire des recommandations au conseil de la MRC
Coûts :	Environ 130 000 \$ par année
Échéancier :	Mai 2001 pour l'adoption du plan d'aménagement intégré Mise en oeuvre du plan pour la durée de la convention

## **4.0 LES MILIEUX MARITIMES**

### **Élément 4.1**

Intervention :	La possibilité de développer des sites ponctuels situés en bordure du fleuve Saint-Laurent notamment dans le cadre du plan d'action littoral (PAL) (Vieux Port de Matane, Cap à la Baleine, Les Îlets, secteur situé près de l'ancien bâtiment du câble maritime, ruisseau Jaco-Hugues, etc.)
Objectif visé au schéma :	Favoriser la mise en valeur du littoral du fleuve Saint-Laurent à des fins récréo-touristiques
Étape :	Études de faisabilité
Intervenants :	<ul style="list-style-type: none"><li>- MRC</li><li>- Municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent</li><li>- Les amis du littoral</li></ul>
Coordination :	Conseil de la MRC
Coûts :	À déterminer
Échéancier :	2004

## **Élément 4.2**

Interventions :	<ul style="list-style-type: none"><li>- La protection des paysages dans le corridor de la route 132</li><li>- La signalisation touristique dans le corridor touristique de la route 132</li></ul>
Objectifs visés au schéma :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser la protection des paysages en bordure de la route 132 qui longe le fleuve Saint-Laurent sur l'ensemble du territoire de la MRC</li><li>- Améliorer la signalisation touristique sur l'ensemble du territoire</li><li>- Favoriser l'intégration des territoires d'intérêt, des sites récréatifs et des sites de villégiature aux activités touristiques, récréatives et culturelles sur l'ensemble du territoire</li></ul>
Étape :	Réalisation d'un guide définissant des lignes directrices d'aménagement relatif au corridor touristique de la route 132 (architecture, implantation de nouveaux bâtiments, implantation d'enseignes, etc.) et indiquant des propositions d'aménagement des intersections entre la route 132 et les axes routiers de pénétration vers l'intérieur des terres
Intervenants :	<ul style="list-style-type: none"><li>- MRC</li><li>- Municipalités traversées par la route 132</li><li>- MRC du Bas-Saint-Laurent</li><li>- Ministère de la Culture et des Communications du Québec</li><li>- Ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec</li></ul>
Coordination :	Service d'aménagement du territoire
Coûts :	Liés aux ressources humaines
Échéancier :	2004

---

## **5.0 LES MILIEUX TOURISTIQUES, RÉCRÉATIFS ET LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT**

### **Élément 5.1**

Intervention : La structuration de l'offre touristique sur le territoire de la MRC et la mise en place d'une stratégie de développement récréo-touristique

Objectifs visés au schéma : - Augmenter la rétention touristique sur le territoire de la MRC  
- Favoriser l'intégration des territoires d'intérêt, des sites récréatifs et des sites de villégiature aux activités touristiques, récréatives et culturelles sur l'ensemble du territoire

Étape : Mise en place d'une stratégie de développement récréo-touristique et développement du concept inscrit au schéma d'aménagement

Intervenants : - MRC  
- Municipalités locales  
- Organismes à vocation économique  
- Intervenants touristiques

Coordination : Centre local de développement (CLD)

Coûts : Reliés aux ressources humaines

Échéancier : Projet en cours

## **Élément 5.2**

Intervention :	Le maintien du caractère architectural et de la trame d'organisation spatiale des noyaux villageois
Objectif visé au schéma :	Favoriser le maintien des caractéristiques architecturales dans les noyaux villageois
Étape :	Réalisation d'un guide sur l'aménagement des noyaux villageois (énoncer des objectifs à atteindre ou des critères à considérer lors de travaux portant sur l'architecture, sur l'affichage, sur les percées visuelles ainsi que sur d'autres interventions dans les noyaux villageois et que les municipalités pourraient intégrer à leur réglementation)
Intervenants :	<ul style="list-style-type: none"><li>- MRC</li><li>- Municipalités locales</li><li>- Ministère de la Culture et des Communications du Québec</li></ul>
Coordination :	Service d'aménagement du territoire
Coûts :	Liés aux ressources humaines
Échéancier :	2004

---

## **6.0 LA CONSERVATION ET L'EXPLOITATION RATIONNELLE DES RESSOURCES, LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA DÉTERMINATION DES SECTEURS DE CONTRAINTES**

### **Élément 6.1**

Intervention :	La détermination et la validation des secteurs à risque d'inondation (en eau libre et par embâcles de glace) en fonction des événements
Objectifs visés au schéma :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Restreindre l'implantation humaine dans les secteurs de contraintes</li> <li>- Limiter les dommages causés aux biens par les cataclysmes naturels</li></ul>
Étape :	Relevés sur le terrain et cartographie des secteurs à risque d'inondation. Validation des informations recueillies dans les années antérieures et tenue à jour des cotes d'inondation en fonction des événements. Intégration au schéma d'aménagement de nouvelles cotes d'inondation qui seront connues à la suite d'études et d'analyses réalisées sur le terrain.
Intervenants :	<ul style="list-style-type: none"><li>- MRC</li><li>- Municipalités locales concernées</li><li>- Ministère de la Sécurité publique du Québec</li></ul>
Coordination :	La MRC avec les municipalités locales concernées
Coûts :	À préciser en fonction des événements
Échéancier :	En fonction des événements

### **Élément 6.2**

Intervention :	La réalisation d'un plan d'intervention en mesures d'urgence à l'échelle régionale et d'une analyse des sources majeures de contraintes présentes sur le territoire de la MRC
Objectif visé au schéma :	Assurer la sécurité et le bien-être du public à l'égard des secteurs de contraintes
Étape :	Réalisation du plan et analyse des sources majeures de contraintes (identification des sources majeures de contraintes représentant des risques suffisamment importants pour la sécurité des personnes et des biens, détermination des niveaux d'acceptabilité des risques par le milieu, identification de mesures de prévention et d'atténuation, application de mesures réglementaires adaptées, etc.)
Intervenants :	<ul style="list-style-type: none"><li>- MRC</li><li>- Municipalités locales</li><li>- Ministère de la Sécurité publique du Québec</li></ul>
Coordination :	Conseil de la MRC
Coûts :	Liés aux ressources humaines
Échéancier :	2004

---

## **7.0 LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS IMPORTANTS**

### **LES TRANSPORTS**

#### **Élément 7.1**

Intervention :	La création d'un comité d'aménagement lié à la planification des transports
Objectif visé au schéma :	Assurer une meilleure coordination entre les divers intervenants concernant la gestion du réseau routier supérieur de transport
Étape :	Constitution du comité
Intervenants :	<ul style="list-style-type: none"><li>- MRC</li><li>- Municipalités locales</li><li>- Ministère des Transports du Québec</li><li>- Ministère des Ressources naturelles du Québec</li></ul>
Coordination :	Nomination des membres du comité par le conseil de la MRC
Coûts :	Liés aux ressources humaines
Échéancier :	2002



## **Élément 7.2**

Intervention :	La possibilité d'aménager une voie cyclable (Route verte) en bordure du fleuve Saint-Laurent et le long de la route 195
Objectif visé au schéma :	Favoriser la mise en valeur du littoral du fleuve Saint-Laurent à des fins récréo-touristiques
Étape :	Étude technique et financière
Intervenants :	<ul style="list-style-type: none"><li>- MRC</li><li>- Municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent</li><li>- Municipalités traversées par la route 195</li><li>- Ministère des Transports du Québec</li><li>- Les amis du littoral</li></ul>
Coordination :	Conseil de la MRC
Coûts :	À déterminer
Échéancier :	En fonction de l'intérêt des municipalités locales visées par le projet

### **Élément 7.3**

Intervention :	Le contrôle de l'implantation des entrées privées et des intersections sur le réseau routier supérieur (au rythme de la révision des plans et des règlements d'urbanisme selon les projets soumis)
Objectifs visés au schéma :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser l'amélioration de la sécurité des utilisateurs du réseau routier et de la fluidité de la circulation</li><li>- Réduire le nombre de points de conflits sur le réseau routier supérieur soit limiter le nombre d'entrées privées et de carrefours routiers</li><li>- Informer les citoyens à l'égard des autorisations d'accès au réseau routier supérieur nécessaires lors de demandes de permis de construction, de lotissement et de certificats d'autorisation</li></ul>
Étapes :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Application et suivi des dispositions inscrites dans le document complémentaire</li><li>- Analyse des impacts sur le réseau routier supérieur de la mise en valeur du littoral à des fins récréo-touristiques</li><li>- Avis sur l'implantation de grands projets résidentiels et commerciaux en bordure du réseau routier supérieur</li></ul>
Intervenants :	<ul style="list-style-type: none"><li>- MRC</li><li>- Municipalités locales</li><li>- Ministère des Transports du Québec</li></ul>
Coordination :	Comité d'aménagement lié à la planification des transports
Coûts :	Liés aux ressources humaines
Échéancier :	En fonction du rythme de la révision des plans et règlements d'urbanisme

#### **Élément 7.4**

Intervention :	La planification du réseau routier (raccordement au réseau routier supérieur) et l'identification des sites et des tronçons dangereux sur le réseau routier local (au rythme de la révision des plans et des règlements d'urbanisme des municipalités locales)
Objectifs visés au schéma :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réduire le nombre de points de conflits sur le réseau routier supérieur en limitant le nombre d'entrées privées et de carrefours routiers</li> <li>- Favoriser l'amélioration de la sécurité des utilisateurs du réseau routier et de la fluidité de la circulation</li></ul>
Étape :	Planification du réseau routier local lors de la révision des plans d'urbanisme des municipalités locales
Intervenants :	<ul style="list-style-type: none"><li>- MRC</li><li>- Municipalités locales</li><li>- Ministère des Transports du Québec</li><li>- Ministère des Ressources naturelles du Québec</li></ul>
Coordination :	Comité d'aménagement lié à la planification des transports
Coûts :	Liés aux ressources humaines
Échéancier :	En fonction du rythme de la révision des plans et des règlements d'urbanisme

### **Élément 7.5**

Intervention :	L'amélioration des conditions de circulation sur le réseau routier supérieur selon les priorités et les sommes d'argent disponibles (analyse des sites et des tronçons problématiques et des avenues de solution identifiés dans le tableau III.1.1 à la page suivante)
Objectifs visés au schéma :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser l'amélioration de la sécurité des utilisateurs du réseau routier et de la fluidité de la circulation</li><li>- Identifier les sites et les tronçons dangereux sur le réseau routier supérieur</li></ul>
Étape :	Identification de mesures visant à corriger les sites et les tronçons problématiques identifiés sur le réseau routier supérieur
Intervenants :	<ul style="list-style-type: none"><li>- MRC</li><li>- Municipalités concernées</li><li>- Ministère des Transports du Québec</li></ul>
Coordination :	Comité d'aménagement lié à la planification des transports
Coûts :	En fonction des solutions proposées
Échéancier :	En fonction des priorités établies

TABLEAU III.1.1

## LES SITES PROBLÉMATIQUES RELEVÉS SUR LE RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR

## Route 132

Municipalités	Localisation du site	Problèmes relevés	Avenues de solutions
Baie-des-Sables	Traversée du village de Baie-des-Sables	- Présence de plusieurs accès	- Étudier la possibilité de compléter l'élargissement à quatre voies dans le périmètre d'urbanisation; - Effectuer une meilleure gestion des accès; - Étude d'opportunité en cours au MTQ.
Baie-des-Sables	Commerce "Pièces d'autos Robin Huet"	- Mauvaise délimitation des accès au commerce; - Mauvaise visibilité à l'intersection de la route du Cimetière : présence de véhicules dans le triangle de visibilité.	- Appliquer rigoureusement les normes; - Améliorer la délimitation des accès au commerce; - Étude d'opportunité en cours au MTQ.
Baie-des-Sables	Intersection de la rue de la Mer (accès est) et de la route 132	- Intersection problématique : mauvaise visibilité (présence d'une courbe et d'une pente); - Présence de plusieurs accès privés.	- Réduire la limite de vitesse; - Améliorer la signalisation; - Effectuer une gestion rigoureuse des accès.
Saint-Ulric	Intersection de la route Gosselin et de la route 132 (près du pont sur la rivière Tartigou)	- Problèmes mixtes (mauvaise visibilité, présence d'une courbe, accumulation d'eau sur la chaussée)	- Améliorer l'écoulement de l'eau sur la chaussée (à l'intersection de la route Gosselin)
Saint-Ulric	Intersection de la rue Ulric-Tessier (accès ouest) et de la route 132	- Mauvaise visibilité (présence d'une pente et d'une courbe)	- Améliorer la signalisation; - Améliorer la visibilité.

TABLEAU III.1.1

Municipalités	Localisation du site	Problèmes relevés	Avenues de solutions
Saint-Ulric	Restaurant " Le Cordon rouge"; intersection de la route 132 et de la route James	- Mauvaise délimitation des accès	- Effectuer une meilleure délimitation des accès au restaurant
Saint-Ulric	Intersection de la route Joseph-Roy et de la route 132	- Mauvaise visibilité (présence d'un pont); - Conflits lors de virages à gauche.	- Examiner la possibilité d'élargir la route 132 dans ce secteur
Saint-Ulric	Intersection de la rue Ulric-Tessier (accès est) et de la route 132	- Mauvaise visibilité (présence d'une pente et d'une courbe)	- Améliorer la signalisation; - Améliorer la visibilité.
Saint-Ulric	Intersection de la route Athanase et de la route 132	- Conflits lors de virages; - Présence de plusieurs accès privés; - Accès mal délimités au commerce situé à l'intersection; - Fréquence élevée d'accidents.	- Aménager une voie d'évitement; - Améliorer la signalisation au sol; - Effectuer une meilleure délimitation des accès au commerce situé à l'intersection.
Ville de Matane	Traversée de l'agglomération	- Présence de nombreux accès	- Effectuer une meilleure gestion des accès
Ville de Matane	Traversée de l'agglomération	- Axe routier ne favorisant pas la rétention de la population touristique en raison de sa configuration et de la vitesse élevée	- Aménagement d'un boulevard urbain avec terre-plein (4 voies divisées)
Ville de Matane	Croche de la Baleine	- Courbe problématique	- Étudier la possibilité de planter des

TABLEAU III.1.1

Municipalités	Localisation du site	Problèmes relevés	Avenues de solutions
		principalement au cours de la saison hivernale	arbres afin de diminuer l'effet du vent; - Améliorer la géométrie de la route; - Installer des clôtures pour retenir la neige.
Ville de Matane	Intersection de la rue de l'Anse et de la route 132	- Conflits lors de virages	- Aménager des voies d'évitement
Ville de Matane	Intersection du boulevard Jacques-Cartier et de la route 132 (face à la pharmacie Jean Coutu)	- Confusion des automobilistes qui sortent d'une entrée privée quant au respect du feu de circulation; - Fréquence élevée d'accidents.	- Sensibiliser les conducteurs quant au respect du feu de circulation
Ville de Matane	Centre commercial "Les promenades du Saint-Laurent"	- Problème d'accès des camions du centre commercial	- Modifier l'entrée ouest pour faciliter l'accès au centre commercial
Saint-Jérôme-de-Matane	Intersection de la route 132 et des rues Mantane et des Pommiers	- Mauvaise délimitation de la route 132 au moment où le nombre de voies passe de quatre à deux	- Étudier la possibilité de prolonger la section de la route à quatre voies jusqu'à la route de la Gouèche
Petit-Matane	Intersection de la route de la Gouèche et de la route 132	- Conflits lors de virages; - Présence de nombreux accès privés; - Fréquence élevée d'accidents; - Secteur qui connaît un certain développement (accès à un quartier résidentiel et à l'aéroport).	- Étudier la possibilité de prolonger la section de la route à quatre voies jusqu'à la route de la Gouèche
Petit-Matane	Traversée de l'agglomération de Petit-	- Présence de nombreux accès	- Effectuer une meilleure gestion des

TABLEAU III.1.1

Municipalités	Localisation du site	Problèmes relevés	Avenues de solutions
	Matane	privés	accès
Petit-Matane	Intersection de la rue de la Grève et de la route 132	- Le secteur est du périmètre d'urbanisation de Petit-Matane est appelé à connaître un certain développement	- Aménager des voies d'évitement pour faciliter les virages
Sainte-Félicité	Croche-du-Criard	- Courbe problématique	- Modifier le tracé de la route
Sainte-Félicité	Traversée du village de Sainte-Félicité	- Présence de plusieurs accès; - Fréquence élevée d'accidents.	- Effectuer une meilleure gestion des accès
Grosses-Roches	Face à la résidence située au 250, route 132	- Côte problématique	- Examiner la possibilité de prolonger la voie lente
Grosses-Roches	Accès ouest au village	- Intersection problématique (sortie à sens unique)	- Améliorer la signalisation - Aménager des voies d'évitement pour faciliter les virages
Grosses-Roches	Traversée du village de Grosses-Roches	- Présence de plusieurs accès; - Fréquence élevée d'accidents.	- Effectuer une meilleure gestion des accès
Les Méchins	Intersection de la rue des Îlets et de la route 132	- Géométrie déficiente de la route; - Secteur qui pourrait connaître un certain développement (mise en valeur du littoral à des fins récro-touristiques).	- Aménager des voie d'évitement pour faciliter les virages
Les Méchins	Traversée du village des Méchins	- Présence de plusieurs accès	- Effectuer une meilleure gestion des accès; - Évaluation de l'avant-projet par le



TABLEAU III.1.1

Municipalités	Localisation du site	Problèmes relevés	Avenues de solutions
			MTQ.
Les Méchins	Intersection de la rue de l'Anse (accès est) et de la route 132	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise visibilité (présence d'une pente et d'une courbe);</li> <li>- Fréquence élevée d'accidents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la signalisation;</li> <li>- Réduire la limite de vitesse.</li> </ul>

## Route 195

Municipalités	Localisation du site	Problèmes relevés	Avenues de solutions
Saint-Jérôme-de-Matane	Place des sports	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conflits lors de virages (accès à Place des sports);</li> <li>- Traversée d'un sentier important de motoneiges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager des voies d'évitement;</li> <li>- Améliorer la signalisation au sol;</li> <li>- Déplacer le sentier de motoneiges vers le sud.</li> </ul>
Saint-Jérôme-de-Matane	Intersection de la route du Grand-Détour (pont Michaud) et de la route de la Rivière avec la route 195	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conflits lors de virages;</li> <li>- Fréquence élevée d'accidents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager des voies d'évitement</li> </ul>
Saint-Jérôme-de-Matane	Tronçon de la route 195 situé au sud du pont Michaud	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaussées détériorées (présence de nombreuses fissures)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité de la chaussée</li> </ul>
Saint-René-de-Matane	Secteur situé avant le village de Saint-René-de-Matane	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de plusieurs courbes prononcées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les travaux de correction du tracé de la route 195;</li> <li>- Évaluation de l'avant-projet par le MTQ.</li> </ul>
Saint-René-de-Matane	Intersection de la route 195 et de la route Martel et de la route du Moulin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Très mauvaise visibilité;</li> <li>- Fréquence élevée d'accidents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les travaux de correction du tracé de la route 195;</li> <li>- Évaluation de l'avant-projet par le</li> </ul>

TABLEAU III.1.1

Municipalités	Localisation du site	Problèmes relevés	Avenues de solutions
			MTQ.
Saint-René-de-Matane	Village de Saint-René-de-Matane	- Traversée du village; - Présence de plusieurs accès.	- Effectuer une meilleure gestion des accès
Saint-René-de-Matane	Lot 16	- Courbe problématique près de la rivière Matane; - Fréquence élevée d'accidents.	- Améliorer le tracé de la route; - Évaluation de l'avant-projet par le MTQ.
Saint-René-de-Matane	Intersection de la route 195 et de la route du 13 <sup>e</sup> rang	- Conflits lors de virage; - Présence de plusieurs camions transportant du bois.	- Aménager des voies d'évitement
Saint-René-de-Matane	Intersection de la route d'accès à la réserve faunique et la route 195	- Mauvaise délimitation des accès à la réserve faunique	- Améliorer les accès à la route menant à la réserve; - Améliorer la signalisation.

## Route 297

Municipalités	Localisation du site	Problèmes relevés	Avenues de solutions
Baie-des-Sables	Près du pont de la rivière Tartigou	Problèmes mixte : pente, courbe critique, présence d'un pont	- Améliorer le tracé de la route; - Aménager une surlargeur; - Améliorer la signalisation.

Route du 7<sup>e</sup> rang qui relie la municipalité de Saint-Léandre à la route 195

Municipalités	Localisation du site	Problèmes relevés	Avenues de solutions
---------------	----------------------	-------------------	----------------------

TABLEAU III.1.1

Saint-Léandre	Près de l'intersection de la route Simoneau et de la route du 7 <sup>e</sup> rang	- Courbe problématique (secteur sinueux)	- Améliorer le tracé de la route
Saint-Léandre	Près de l'intersection de la route d'accès au lieu de dépôt en tranchées et de la route du 7 <sup>e</sup> rang	- Courbe problématique (secteur sinueux)	- Améliorer le tracé de la route

**Route de la Coulée-Carrier qui relie la municipalité de Sainte-Paule à la route 195 ainsi que son prolongement vers Sayabec**

Municipalités	Localisation du site	Problèmes relevés	Avenues de solutions
Sainte-Paule	Secteur de la Coulée (rang XII)	- Courbes problématiques (secteur sinueux)	- Améliorer la géométrie de la route; - Évaluation de l'avant-projet par le MTQ.
Sainte-Paule	Près de l'entrée de l'ancien rang XIV	- Circulation de véhicules lourds	- Aménager une voie lente
Sainte-Paule	Présence d'une pente forte près de l'accès au lac du Portage	- Circulation de véhicules lourds	- Aménager une voie lente

**Route de Saint-Luc-de-Matane qui relie la municipalité du même nom à la ville de Matane**

Municipalités	Localisation du site	Problèmes relevés	Avenues de solutions

TABLEAU III.1.1

Municipalités	Localisation du site	Problèmes relevés	Avenues de solutions
Saint-Jérôme-de-Matane	Intersection de la route Harrisson et de la route de Saint-Luc-de-Matane	- Problèmes mixtes (intersection, courbe, pente, mauvais éclairage)	- Améliorer l'éclairage à l'intersection; - Améliorer le tracé de la route.
Saint-Jérôme-de-Matane	Lot 401	- Mauvais drainage (entrée d'une résidence) (accumulation d'eau surtout au printemps et à l'automne)	- Améliorer l'écoulement de l'eau sur la route
Saint-Jérôme-de-Matane	Intersection de la route Gauthier est et de la route de Saint-Luc-de-Matane	- Problèmes mixtes (intersection, courbe, mauvais éclairage, mauvaise visibilité)	- Améliorer l'éclairage à l'intersection; - Améliorer le tracé de la route.
Saint-Luc-de-Matane	Intersection du chemin Lebel et de la route de Saint-Luc-de-Matane	- Problèmes mixtes (intersection, courbe prononcée, mauvais éclairage, mauvaise visibilité)	- Améliorer le tracé de la route; - Améliorer l'éclairage à l'intersection.
Saint-Luc-de-Matane	Face à la résidence située au 38, route de Saint-Luc-de-Matane	- Chaussée détériorée	- Améliorer la qualité de la chaussée; - Évaluation de l'avant-projet par le MTQ.
Saint-Luc-de-Matane	Intersection de la route de Saint-Luc-de-Matane et du chemin de la Coulée	- L'arrêt obligatoire placé sur le chemin principal affecte la fluidité du trafic; - Présence de problèmes lorsque des camions désirent tourner à l'intersection en direction ouest.	- Déplacer l'arrêt obligatoire sur le chemin de la Coulée; - Étudier la possibilité d'exproprier le

**DOCUMENT IV**

**LE DOCUMENT INDIQUANT LES COÛTS  
APPROXIMATIFS DES ÉQUIPEMENTS  
ET DES INFRASTRUCTURES**

L'article 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* précise qu'un schéma d'aménagement doit être accompagné d'un document indiquant les coûts approximatifs des divers équipements et infrastructures réalisés sur le territoire de la MRC. Voici un résumé des principales interventions en cours ou prévues dans les prochaines années sur le territoire de la MRC.

Intervention : Reconstruction d'un tronçon de la route 195 dans la municipalité de Saint-René-de-Matane (section de 2,5 kilomètres)

Programmation : 2000-2005

Coût approximatif : 3 850 000 \$

Intervention : Compléter les travaux de stabilisation d'un talus le long d'un tronçon de la route 195 dans la municipalité de Saint-René-de-Matane (section de 0,6 kilomètre). Un montant de 1 420 000 \$ a été dépensé en 1999-2000.

Programmation : 2000-2005

Coût approximatif : 325 000 \$

Intervention : Correction du profil d'un tronçon de la route 132 dans la municipalité des Méchins (section de 1,6 kilomètres)

Programmation : 2000-2005

Coût approximatif : 690 000 \$

Intervention : Asphaltage de la route de la Coulée-Carrier dans la municipalité de Sainte-Paule (section de 5,6 kilomètres)

Programmation : 2000-2005

Coût approximatif : 389 000 \$

Intervention : Réparation d'un pont sur le territoire de la municipalité de Saint-Jérôme-de-Matane (pont # 14063 : route de la Coulée-Carrier rivière Matane)

Programmation : 2000-2005

Coût approximatif : 122 000 \$

Intervention : Reconstruction d'un mur dans la municipalité des Méchins (# 11036, route 132)

Programmation : 2000-2005

Coût approximatif : 122 000 \$



Intervention : Réparation du débarcadère ferroviaire sur le territoire de la municipalité de Matane (inspection de la structure, consolidation des caissons, remplacement des éléments chauffants)  
Programmation : 2000-2005  
Coût approximatif : 435 000 \$

Intervention : Réaménagement du Vieux-Port de Matane  
Échéance : 2000-2001  
Coût approximatif : 3 000 000 \$

Intervention : Implantation des services d'aqueduc et d'égout dans le village de Baie-des-Sables  
Échéance : 2002-2003  
Coût approximatif : 4 000 000 \$

Intervention : Travaux d'assainissement dans le village de la municipalité de Saint-Ulric  
Échéance : 2001-2002  
Coût approximatif : 850 700 \$

Intervention : Travaux d'assainissement dans le village de la municipalité des Méchins  
Échéance : 2000-2001  
Coût approximatif : 1 493 000 \$

Intervention : Réalisation d'un tronçon de la Route verte sur le territoire de la ville de Matane  
Échéance : 2002  
Coût approximatif : 300 000 \$

Intervention : Réalisation d'une piste cyclable en bordure de la rivière Matane sur le territoire de la ville de Matane et de la municipalité de Saint-Jérôme-de-Matane (prolongement de la piste de la Ballade)  
Échéance : 2004  
Coût approximatif : 1 500 000 \$



**DOCUMENT V**

**LE DOCUMENT PRÉCISANT LES MODALITÉS ET LES  
CONCLUSIONS DE LA CONSULTATION**

L'article 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* précise qu'un schéma d'aménagement doit être accompagné d'un document précisant les modalités et les conclusions de la consultation effectuée auprès des citoyens par le biais d'assemblées publiques.

À la suite de l'adoption par le conseil des maires lors de la réunion du 10 juin 1997 du second projet de schéma d'aménagement révisé, une commission a tenu des assemblées publiques de consultation sur ce document dans les municipalités suivantes :

Les Méchins	mardi le 5 août 1997 à la Salle du conseil municipal 108, route des Fonds à 20 h 00
Sainte-Félicité	mercredi le 6 août 1997 au Centre sportif 194, rue Saint-Joseph à 20 h 00
Matane	jeudi le 7 août 1997 à la Salle civique de l'Hôtel de ville 230, avenue Saint-Jérôme à 20 h 00
Saint-Ulric	mercredi le 13 août 1997 à la Salle de l'Âge d'Or 130, avenue Ulric-Tessier à 20 h 00
Saint-René-de-Matane	jeudi le 14 août 1997 à la Salle de réunion 178, avenue Saint-René à 20 h 00

Le total des populations des municipalités sur le territoire desquelles ont été tenues des assemblées publiques de consultation représente 71 % de la population totale de la MRC.

Les assemblées publiques de consultation ont été tenues à la suite de la parution dans un journal diffusé le 25 juin 1997 sur le territoire de la MRC d'un avis public accompagné d'un résumé du second projet de schéma d'aménagement révisé.

La commission par l'intermédiaire de laquelle les assemblées publiques de consultation ont été tenues a été créée par le conseil des maires lors de la réunion du 13 mai 1997 en vertu de la résolution 116-05-97. Cette commission était composée des personnes suivantes :

Donald Grenier, préfet et maire des Méchins  
Linda Cormier, préfet suppléant et maire de Saint-Luc-de-Matane  
Denise Gentil, mairesse de Matane  
Léopold Lévesque, maire de Grosses-Roches  
Jean-Paul Otis, maire de Petit-Matane

Pour assister les membres de la commission dans leur tâche, les personnes ressources suivantes ont également participé aux assemblées publiques de consultation :

Dany Giroux, aménagiste-urbaniste  
Judes Côté, inspecteur régional  
Michel Barriault, secrétaire-trésorier

Au cours des assemblées publiques, la commission a expliqué le second projet de schéma d'aménagement révisé et a entendu les citoyennes et les citoyens ainsi que les organismes de la MRC qui désiraient s'exprimer. À chaque assemblée, une présentation a permis d'expliquer le second projet de schéma d'aménagement révisé. Cet exposé était accompagné d'une période de questions et d'échanges avec les personnes présentes. Les pages suivantes précisent les commentaires entendus lors de chaque assemblée publique de consultation. Le modèle utilisé est celui du compte rendu. Le texte respecte l'esprit des interventions mais ne reprend pas nécessairement les termes exacts prononcés par les intervenants.

### **Les séances de consultation**

#### **Les Méchins, mardi le 5 août 1997 à la Salle du conseil municipal 108, route des Fonds**

L'assemblée de consultation débute à 20 h. Les membres de la commission sont tous présents à l'exception d'un commissaire. Six personnes sont présentes dans la salle soit la secrétaire-trésorière ainsi que cinq élus municipaux de la municipalité des Méchins.

Après le mot de bienvenue, une présentation a permis d'expliquer le cadre légal, le processus de révision du schéma d'aménagement et le second projet de schéma d'aménagement révisé.

Lors de la période de questions et d'échanges, une question porte sur la date limite pour déposer des commentaires sur le second projet. Un membre de la commission précise que les municipalités disposent officiellement d'une période de cent vingt jours qui a débuté à la fin du mois de juin et qui doit se terminer vers la fin du mois d'octobre. Toutefois, des commentaires pourront être transmis jusqu'à la fin de l'année 1997.

Une seconde question porte sur une problématique indiquée dans la section qui traite des milieux maritimes. Cette problématique concerne la cohabitation d'activités liées aux milieux maritimes (villégiature, récréo-tourisme, activités industrielles, activités de transport, pêche). Un membre de la commission fournit des explications afin de mieux définir cette problématique et mentionne que certaines activités présentes sont plus ou moins compatibles et qu'il importe de favoriser un aménagement intégré ainsi qu'une cohabitation harmonieuse de ces activités liées aux milieux maritimes.

La séance de consultation se termine à 21 h 10.

#### **Sainte-Félicité, mercredi le 6 août 1997 au Centre sportif 194, rue Saint-Joseph**

L'assemblée de consultation débute à 20 h. Les membres de la commission sont tous présents à l'exception d'un commissaire. Huit personnes sont présentes dans la salle dont six représentants de la municipalité de Sainte-Félicité. Il s'agit de trois fonctionnaires, deux conseillers ainsi que du

maire de la municipalité. Une conseillère de la municipalité de Saint-Adelme assiste également à l'assemblée de consultation.

Après le mot de bienvenue, un exposé d'une durée de quarante-cinq minutes est réalisé afin d'expliquer le cadre légal, le processus de révision du schéma d'aménagement et le second projet de schéma d'aménagement révisé.

Aucun commentaire n'est formulé et aucune question n'est posée par les personnes présentes.

La séance de consultation se termine à 20 h 55.

**Matane, jeudi le 7 août 1997 à la Salle civique de l'Hôtel de ville  
230, avenue Saint-Jérôme**

L'assemblée de consultation débute à 20 h 05. Les membres de la commission sont tous présents à l'exception d'un commissaire. Six personnes sont présentes dans la salle dont trois conseillers municipaux de la ville de Matane ainsi que deux représentants du groupe environnemental Uni-Vert.

Lors de l'explication du second projet de schéma d'aménagement révisé, les questions suivantes ont été posées. Les premières questions ont porté sur les milieux forestiers principalement sur le contrôle de l'abattage d'arbres. Un membre de la commission explique que sur les terres publiques, le règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public s'applique. L'application de ce règlement relève du ministère des Ressources naturelles. En terres privées, la responsabilité d'établir des mécanismes de contrôle revient aux municipalités. Il est également ajouté que la réglementation sur l'abattage d'arbres n'est pas la seule solution et que d'autres moyens existent. À titre d'exemple, la mise en place du plan de protection et de mise en valeur des ressources de la forêt privée devrait sensibiliser davantage les producteurs forestiers et mieux encadrer leurs activités.

Une autre question a trait à la protection du secteur des forêts anciennes qui sont présentes sur les territoires non organisés. Un membre de la commission relate les démarches réalisées par la MRC dans ce dossier et précise que certains secteurs ont déjà été coupés ou feront l'objet de coupes par l'industriel forestier alors que d'autres ont été inclus dans un dispositif de recherche mené notamment par des chercheurs de l'Université Laval ce qui leur assure une certaine protection.

Sur le plan des activités récréatives et touristiques, un membre de l'assistance demande si l'identification d'un nouvel organisme de promotion a été identifié pour succéder à l'Office du tourisme et des congrès. Un membre de la commission indique que cette question n'est pas abordée dans le document. Une autre personne demande si le secteur du Vieux-Port de Matane est reconnu comme une infrastructure importante dans le schéma révisé. Un membre de la commission précise que déjà dans le schéma d'aménagement actuellement en vigueur, le secteur est reconnu comme une zone touristique régionale. Dans le cadre du schéma d'aménagement révisé, cette reconnaissance est maintenue et le secteur de l'axe mer/rivière constitue l'élément clé autour duquel s'articule le concept d'aménagement pour les milieux touristiques, récréatifs et culturels. Les activités autorisées dans le secteur du Vieux-Port sont compatibles avec la vocation que l'on envisage d'attribuer au secteur.

Une question a trait au tracé de la Route verte sur le territoire de la MRC. Il est mentionné que deux

axes sont établis sur le territoire soit le long de la route 132 dans un axe est-ouest et le long de la route 195 dans un axe nord-sud. Pour l'instant, le tracé sur le territoire de la MRC n'apparaît pas sur les plans de Vélo-Québec et une demande a récemment été transmise pour apporter les corrections.

Une autre question porte sur l'impact des coupes à blanc sur le sol et la rapidité d'écoulement de l'eau. Des membres de la commission précisent que des impacts sont observables sur le sol et les cours d'eau. L'absence d'arbres ne permet pas de retenir l'eau qui s'écoule rapidement vers les rivières et entraîne beaucoup de sédiments.

Une personne demande si des recherches ont été entreprises afin d'identifier un nouveau lieu d'élimination de déchets solides considérant que le site actuel devrait être fermé en l'an 2003. Un membre de la commission précise qu'aucune recherche n'est effectuée actuellement. Il ajoute que la durée de vie du lieu d'élimination sera prolongée considérant les récentes décisions de la plupart des municipalités de la MRC d'effectuer une cueillette sélective de porte à porte.

Une personne demande si le schéma d'aménagement propose des solutions pour contrer le déclin démographique qui affecte la plupart des municipalités. Un membre de la commission mentionne à titre d'exemple qu'à l'égard des milieux forestiers, des projets comme celui des fermes forestières sont développés afin de favoriser le développement d'activités économiques et la création d'emplois dans les municipalités à vocation forestière. De plus, il mentionne que ce n'est pas uniquement les interventions au niveau du schéma d'aménagement qui vont contribuer à résoudre ce problème.

Enfin, une question porte sur le processus et les effets des demandes d'autorisation et d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Un membre de la commission précise qu'une demande d'autorisation a pour objectif l'utilisation d'un terrain à des fins autres que l'agriculture mais l'espace demeure toujours à l'intérieur de la zone agricole permanente. Alors qu'une demande d'exclusion a pour objet l'exclusion complète des espaces de la zone agricole permanente.

La séance de consultation se termine à 21 h 30.

**Saint-Ulric, mercredi le 13 août 1997 à la Salle de l'Âge d'Or  
130, avenue Ulric-Tessier**

Lors de l'ouverture de la séance à 20h, huit personnes sont présentes dans la salle. Le maire ainsi qu'un fonctionnaire de la municipalité de Saint-Ulric-de-Matane sont présents de même que la secrétaire-trésorière ainsi que quatre conseillers municipaux de la municipalité de Saint-Ulric. Les membres de la commission sont tous présents à l'exception d'un commissaire.

Après l'explication du second projet de schéma d'aménagement révisé qui s'est terminée vers 20 h 50, toutes les questions des participants ont porté sur les sites problématiques identifiés sur le réseau routier supérieur. Un membre de la commission précise que l'identification des sites et des tronçons du réseau routier supérieur jugés dangereux a été réalisée l'an dernier par un comité de travail. L'identification a été réalisée en collaboration avec le ministère des Transports. Le ministère a mentionné qu'il informerait la MRC des suites qu'il entendait assurer quant à la correction des sites et des tronçons problématiques.

L'assemblée de consultation se termine à 21 h 10.

**Saint-René-de-Matane, jeudi le 14 août 1997 à la Salle de réunion  
178, avenue Saint-René**

À l'ouverture de l'assemblée de consultation à 20 h, cinq personnes sont présentes. Il s'agit du maire ainsi que quatre conseillers de la municipalité de Saint-René-de-Matane. Les membres de la commission sont tous présents à l'exception d'un commissaire.

Les questions et les commentaires suivants ont été entendus au cours de l'assemblée publique de consultation. Les premiers commentaires ont porté sur l'évolution démographique de la MRC. À la suite de la présentation du tableau indiquant l'évolution récente de la population, une discussion a lieu à l'égard du fait que la population de la plupart des municipalités a connu une décroissance entre 1991 et 1996. De plus, plusieurs participants s'interrogent quant aux projections démographiques qui prévoient une baisse de la population de la MRC au cours de la prochaine décennie.

Un participant s'interroge quant à l'évolution du dossier concernant la cartographie des secteurs agricoles à la suite de la consultation préliminaire effectuée au printemps par la MRC. Un membre de la commission précise que la cartographie des secteurs agricoles dynamiques et des secteurs agroforestiers ainsi que la localisation des secteurs déstructurés est intégrée au second projet de schéma d'aménagement révisé qui a été transmis à toutes les municipalités. Des commentaires peuvent donc être transmis à la MRC pour ajuster cette cartographie.

Des commentaires sont effectués concernant la gestion des déchets plus particulièrement sur les normes rigides liées à l'implantation de nouveaux lieux d'élimination des déchets solides. De plus, un participant fait remarquer que des dispositions doivent être prises lors de la fermeture des sites existants et les coûts sont importants. Actuellement, le lieu de dépôt de matériaux secs de Matane est rempli à pleine capacité et les débris sont déposés au lieu d'élimination des déchets solides. Les matériaux déposés (bois, béton, etc.) occupent beaucoup d'espaces ce qui a un impact sur la durée de vie du site.

Une question est ensuite posée par un participant et a trait au maintien de bandes boisées le long de sentiers pédestres liés au sentier international des Appalaches en forêt publique. Des membres de la commission précisent qu'il serait d'abord nécessaire de faire reconnaître les sentiers sur les cartes du ministère des Ressources naturelles afin que les intervenants forestiers soient informés de leur présence. De plus, un membre de la commission précise que la MRC est la plupart du temps consultée lors de l'étape de planification des coupes forestières et lors des modifications qui sont apportées aux plans quinquennaux d'aménagement forestier. La MRC tente ainsi de sensibiliser les intervenants forestiers à la protection de milieux sensibles et des territoires qui présentent un intérêt.

L'assemblée de consultation se termine à 21 h 10.

### **Conclusion**

Les assemblées publiques d'information sur la révision du schéma d'aménagement ont attiré un total de trente-trois personnes soit une moyenne d'environ sept participants par séance. Force est de constater qu'il demeure toujours difficile d'intéresser les citoyens ainsi que les organismes au domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

Outre les élus et les fonctionnaires municipaux qui ont été présents aux séances, peu de citoyens ont participé aux assemblées publiques de consultation. De plus, un seul organisme s'est présenté aux séances de consultation. Les personnes présentes étaient donc des intervenants déjà concernés et déjà sensibilisés pour la plupart par le contenu du schéma d'aménagement révisé compte tenu du fait que la MRC a tenu régulièrement des rencontres avec les maires et les fonctionnaires municipaux dont les secrétaires-trésoriers et ce tout au long du processus de révision. De plus, la première version du schéma d'aménagement révisé avait pour principal objectif de consulter le monde municipal.

Il faut toutefois noter que les élus présents étaient essentiellement ceux de la municipalité où se tenaient les assemblées publiques de consultation. Les élus des municipalités environnantes se sont très rarement déplacés pour participer aux assemblées de consultation.

Une hypothèse à considérer concernant le faible intérêt est le délai de trente jours prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* entre la publication de l'avis public et la tenue de la première assemblée publique de consultation. Ce délai est relativement long ce qui peut amener les citoyens à oublier les dates des assemblées publiques de consultation.

Les assemblées ont surtout permis d'expliquer le second projet de schéma d'aménagement révisé et de répondre à des questions sur le contenu. Peu de suggestions ont été formulées par les participants. De plus, il n'y a pratiquement eu aucune question sur le plan d'affectation du territoire qui représente une des composantes importantes du schéma d'aménagement.

Les questions ont surtout porté sur les milieux forestiers soit sur l'abattage d'arbres et sur la protection des milieux sensibles. Considérant que plus de 90 % du territoire de la MRC est occupé par la forêt, il est logique que les principales préoccupations soient orientées vers ce domaine.

Enfin, il importe de mentionner que le résumé paru dans le journal ainsi que les assemblées publiques de consultation ont suscité un certain questionnement et la MRC a reçu plusieurs demandes d'information. Ces demandes provenaient de la part des municipalités et d'organismes du milieu et portaient sur différents sujets. Les efforts de consultation ont donc porté fruit dans une certaine mesure.